



Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'utilisation du système IMI comme utilisateur enregistré

Au nom et pour compte de votre autorité compétente, vous allez accéder comme utilisateur enregistré au système IMI et nous vous remercions pour cet engagement. La protection des données à caractère personnel des utilisateurs enregistrés est de la plus haute importance pour le Coordinateur national IMI (« nous »). Nous traitons l'ensemble des demandes d'accès qui nous sont adressées avec le plus grand professionnalisme et la plus grande confidentialité tout au long du processus de traitement, conformément à la législation applicable en matière de protection des données, en particulier le Règlement général de protection des données 2016/679 applicable à compter du 25 mai 2018.

La présente Notice d'information (ci-après « Notice ») a pour but de vous informer sur le traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre intervention comme utilisateur enregistré dans le système IMI. Elle explique pourquoi et comment nous collectons des informations vous concernant, comment nous les protégeons et combien de temps nous les conservons. La présente Notice vous informe également de vos droits.

Nous vous remercions de lire attentivement la présente Notice. En devenant utilisateur enregistré du système IMI, vous reconnaissez avoir lu et compris le contenu de la présente Notice.

1. QUI VA TRAITER VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Le Coordinateur national IMI, sis à 63, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est l'entité qui traite les données personnelles des utilisateurs enregistrés en sa qualité de responsable du traitement.

Le Commission européenne est l'entité qui traite les données personnelles des utilisateurs enregistrés en sa qualité de sous-traitant, pour ce qui est de la mise à disposition ainsi que de la gestion des services informatiques.

2. QUELLES CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT ?

Les données à caractère personnel incluent toutes les informations qui permettent de vous identifier directement ou indirectement.

Le Coordinateur national IMI collecte et traite les données requises ou optionnelles fournies directement par les utilisateurs enregistrés.

Ces données incluent :

- les données d'identification (nom, prénom) ;
- les coordonnées (adresse email, numéro de téléphone, adresse professionnelle) ;
- les informations relatives à votre fonction au sein de votre ministère ou administration ;
- les langues que vous parlez ;
- toute autre donnée à caractère personnel que vous nous communiquez.



3. EST-CE QUE DES DONNÉES SENSIBLES SONT COLLECTÉES ?

Non, le Coordinateur national IMI ne demande ni ne collecte aucune donnée sensible, telle que des données révélant l'origine ethnique ou raciale, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, la vie ou l'orientation sexuelle ou encore la santé.

Si pour des raisons particulières, le traitement de données sensibles devait être nécessaire, vous en seriez informé au préalable.

Veuillez noter que si vous décidez de communiquer de manière volontaire des données sensibles non sollicitées, vous consentez au traitement desdites données par le Coordinateur national IMI.

4. QUELLES SONT LES FINALITÉS DU TRAITEMENT ET LA BASE LÉGALE APPLICABLE ?

Les données personnelles fournies par les utilisateurs enregistrés sont traitées pour :

- Inscrire les utilisateurs comme utilisateurs enregistrés de leur autorité compétente dans le système IMI ;
- Permettre aux utilisateurs enregistrés de recevoir et d'envoyer des demandes dans le système IMI.

Le Coordinateur national IMI a ainsi un intérêt légitime à pouvoir gérer et organiser le fonctionnement du système IMI au niveau national, et de permettre ainsi aux autorités compétentes d'assurer les obligations qui leur incombent dans le cadre du système IMI et ce conformément aux textes européens qui régissent la matière.

5. QUI AURA ACCÈS AUX DONNÉES PERSONNELLES DES UTILISATEURS ENREGISTRÉS ?

Seules les personnes habilitées qui travaillent avec le Coordinateur national IMI (2 personnes) pourront accéder aux données personnelles des utilisateurs enregistrés. Il en est de même pour le service informatique de la Commission européenne habilité à effectuer la maintenance informatique du système IMI.

Par ailleurs, en envoyant ou en recevant des demandes dans le système IMI et lorsqu'ils occupent des fonctions de coordinateur local, les données de contact (nom, prénom, mail et numéro de téléphone) seront visibles aux autres utilisateurs enregistrés de IMI.

Les données personnelles des utilisateurs enregistrés ne feront l'objet d'aucun autre transfert à des tiers au réseau IMI, sauf obligation pour le Coordinateur national IMI de transmettre les données sur demande des autorités gouvernementales ou judiciaires en vertu des lois applicables.

Le Coordinateur national IMI peut également être amené à dévoiler des données personnelles d'un candidat dans le but de sauvegarder ses droits dans le cadre des dispositions légales applicables. Tel est notamment le cas dans les affaires en justice intentées par ou contre le Coordinateur national IMI.



6. PENDANT COMBIEN DE TEMPS LES DONNÉES PERSONNELLES SERONT-ELLES CONSERVÉES ?

Le Coordinateur national IMI conserve les données des utilisateurs enregistrés uniquement pendant le temps nécessaire à la réalisation des finalités visées sous le point 4, c'est-à-dire pendant le temps où les utilisateurs enregistrés exercent leurs fonctions dans le système IMI.

Une fois que les utilisateurs enregistrés auront cessé leurs fonctions et qu'ils en auront informé le Coordinateur national IMI, leurs données personnelles seront supprimées.

7. LE COORDINATEUR NATIONAL IMI FAIT-IL USAGE D'UNE PRISE DE DÉCISION AUTOMATISÉE ?

Non, le Coordinateur national IMI ne procède pas à une prise de décision automatisée dans le cadre de sa mission.

8. QUELS SONT LES DROITS DES UTILISATEURS ENREGISTRÉS AU REGARD DE LA PROTECTION DE SES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données, vous bénéficiez en tant qu'utilisateur enregistré du système IMI des droits suivants :

- le droit d'accès, de rectification et si applicable, d'effacement de vos données personnelles;
- le droit de demander la limitation du traitement ou de vous opposer pour des motifs légitimes au traitement de vos données personnelles;
- le droit de demander la portabilité de vos données personnelles en vue de les communiquer à un autre responsable du traitement ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès du Coordinateur national IMI concernant le traitement de vos données personnelles.

Pour toute demande d'information concernant le traitement de vos données personnelles par le Coordinateur national IMI, ou si vous souhaitez exercer vos droits, contactez le délégué à la protection des données du ministère de la Fonction publique :

- par e-mail à dpo@mfp.etat.lu ou
- par courrier daté et signé à l'adresse suivante :

Ministère de la Fonction publique
à l'attention du délégué à la protection des données
63, avenue de la Liberté
B.P 1931 Luxembourg

Toute demande pour l'exercice de vos droits ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité).



9. LA PRÉSENTE NOTICE D'INFORMATION PEUT-ELLE ÊTRE MODIFIÉE ?

Il est possible que le Coordinateur national IMI modifie à tout moment la présente Notice afin de l'adapter aux modifications de traitement qui pourraient intervenir à l'avenir ou en vue de se conformer à la législation applicable. Toute mise à jour sera publiée sur le portail de la Fonction publique.